

Communiqué de presse
le 7 novembre 2025

Le BEP réalise les 38 diagnostics territoriaux des communes namuroises et propose ses services pour la réalisation des Schémas de Développement Communal

Le BEP a réalisé des diagnostics territoriaux pour les 38 communes de la Province de Namur. Ces analyses portent sur des thématiques transversales — démographie, environnement, mobilité, économie, logement — et servent d'outil d'aide à la décision pour l'élaboration des Schémas de Développement Communal (SDC). La mission, en partenariat avec la Wallonie, s'est clôturée le 31 octobre.

Des diagnostics harmonisés pour éclairer les choix locaux

Les diagnostics ont été construits en coordination avec les autres agences de développement territorial afin d'harmoniser les indicateurs et les méthodes et d'autoriser des comparaisons pertinentes entre communes. Ils offrent aux élus et aux services communaux une photographie objective et des projections utiles pour anticiper les besoins à moyen et long terme (logement, mobilité, services, gestion de l'espace, etc.). Le travail réalisé pour les 38 communes namuroises de janvier à octobre, est maintenant présenté aux différents Collèges communaux.

Le BEP, acteur de terrain pour l'élaboration des SDC

Outre la réalisation des 38 diagnostics, le BEP a également proposé aux Communes de les accompagner dans l'élaboration de leur SDC. Sur la vingtaine de communes namuroises engagées dans un SDC, le BEP assure aujourd'hui la conduite (en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage ou de maître d'ouvrage) des Schémas de Développement Communal pour 13 d'entre elles : Sambreville, Houyet, Fernelmont, Walcourt, Andenne, Hastière, Couvin, Somme-Leuze, Assesse, Sombreffe, Dinant, Ohey et Havelange.

Rappel : qu'est-ce qu'un SDC ?

Le Schéma de Développement Communal (SDC) est le document de stratégie territoriale à l'échelle communale qui définit les objectifs de développement (mobilité, protection des paysages, infrastructures vertes, maîtrise de l'artificialisation des sols, affectation des centralités...) et précise les modalités de mise en œuvre. Il sert de référence pour les décisions d'aménagement et permet aux Communes de décliner localement les orientations régionales.

Des données en accès libre depuis le 31 octobre

Pour favoriser la transparence et encourager les réutilisations (par les administrations, bureaux d'études, chercheurs, entrepreneurs et citoyens), l'ensemble des données territoriales et géodonnées ayant permis l'élaboration des diagnostics sont mises en accès libre depuis le 31 octobre sur la plateforme [Diagnostic territorial 2025 – ODWB](#)

Le BEP au service des communes et des citoyens

Par la production de diagnostics objectifs, l'accompagnement technique pour l'élaboration des SDC et la mise à disposition des données, le BEP confirme son rôle d'opérateur territorial : outiller les communes pour des choix d'aménagement éclairés, durables et partagés.



Ingrid Bertrand, Cheffe de service communication - 0495 32 72 14 – ibe@bep.be
www.bep.be - www.facebook.com/BEPNamur